

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DDEEES 202** Création du Prix "Un visa pour Buenos Aires".

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. Le Maire de Paris soumet à son approbation la décision de créer le Prix « un visa pour Buenos Aires » et de fixer son montant ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le lauréat bénéficiaire du prix « un Visa pour Buenos Aires » sera sélectionné dans le cadre de l'édition 2012 des Grands Prix de la Création de la Ville de Paris.

Article 2 : Cinq mille euros (5.000 euros) lui seront attribués sous forme de prix.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée fonction 90 chapitre 67 nature 6714 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris